

Arrêté N°2025-07
ADMISSION EN PREMIERE ANNEE 2025

ARRETE RELATIF A LA NOMINATION DES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE SITE ET RESPONSABLES DE SALLES
POUR LA PROCEDURE COMMUNE D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DES DIPLOMES « GRADE MASTER -
CURSUS GENERAL » DES INSTITUTS D'ETUDES POLITIQUES DU RESEAU SCPO DE LA SESSION 2025

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux IEP dotés d'un statut d'Établissement Public Administratif (EPA) établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu la convention pour l'organisation de l'admission en première année entre les Instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse en date du 15 octobre 2024 ;
Vu le règlement d'admission en première année des Diplômes « Grade Master - Coursus général » des Instituts d'études politiques du Réseau ScPo de la session 2025 en date du 19 décembre 2024 ;
Vu l'arrêté de nomination du jury de l'examen commun d'entrée en première année pour la session 2025 en date du 31 janvier 2025 ;
Vu l'arrêté relatif à la nomination des responsables des centres d'examen en date du 6 février 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est nommé responsable administratif du centre d'examen de Polynésie Française Monsieur Tuarii DOOM, Chef du département des examens, des certifications professionnelles et des concours, pour l'année 2025.

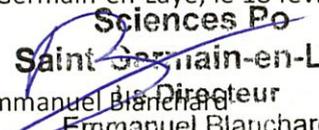
Article 2 :

Est nommé Responsable de salles :
Monsieur Tuarii DOOM

Article 3 :

Madame Aurélie GUILBERT, Secrétaire générale, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18 février 2025


Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Monsieur Emmanuel Blanchard
Directeur
Emmanuel Blanchard
Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye